



ENVIRONNEMENT

Le soutien régional au développement des énergies renouvelables : 1 796 aides en 2006

En 2006, 1 796 aides ont été octroyées par la Région Poitou-Charentes, en partenariat avec l'ADEME, dans le cadre de la politique de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables pour un montant de 8 070 700 euros.



Dès 2004, les élus du Conseil Régional ont souhaité faire de Poitou-Charentes une région d'excellence environnementale et en ont fait une de leurs sept priorités.

La Région encourage ainsi la réduction des consommations énergétiques et développe le recours aux énergies renouvelables face à l'épuisement des énergies fossiles et aux changements climatiques liés aux émissions de gaz à effet de serre. Les secteurs d'actions prioritaires ont été définis au regard des caractéristiques et des enjeux du territoire parmi lesquels le bâtiment qui représente 25% des émissions régionales de gaz à effet de serre.

Plus largement et dans le respect du protocole de Kyoto, la Région a pour objectif de réduire de 800 000 t équivalent CO₂ les émissions de gaz à effet de serre pour le territoire d'ici 2010.



Région Poitou-Charentes

Rédacteurs :

Karine Lambert, Direction Environnement, Agriculture, Eau, Tourisme
Chantal Barraud - Hélène Martin, Direction Innovation Développement Evaluation



La lutte contre le changement climatique représente l'un des plus grands défis du 21^{ème} siècle. Il concerne chacun d'entre nous et requiert des solutions urgentes durables, partagées, volontaires et concrètes.

En Poitou-Charentes, la consommation énergétique régionale finale* est de 4,450 Mtep**. Les secteurs du résidentiel-tertiaire et des transports sont les plus gros consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre. Le résidentiel tertiaire représente 48 % de la consommation d'énergie avec un poids prédominant des consommations liées à la production de chaleur (eau chaude et chauffage).

Consciente de cet enjeu et de l'effort collectif à mettre en œuvre, la Région Poitou-Charentes s'est engagée dans une politique d'excellence environnementale. Pour conduire son action, elle a signé un accord cadre avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2000-2006. Le Fonds Régional pour la Maîtrise de l'Énergie, des Déchets et du Développement Durable (FRME3D), financé par chaque partenaire, permet de soutenir les opérations initiées en Poitou-Charentes.

Un nouveau partenariat, amélioré et revalorisé, a été conclu pour la période 2007-2013 avec la mise en place du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE).

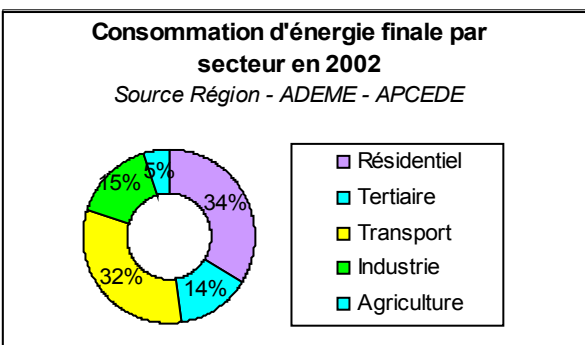
Il vise à :

- x réduire de 800 000 t équivalent CO₂ les émissions de gaz à effet de serre en région dans le respect du protocole de Kyoto,
- x créer une dynamique de développement local adoptant des modes de consommation, de production industrielle et d'aménagement éco-responsables.

Ces objectifs ambitieux se traduisent par la mise en place d'une politique volontariste de soutien à la maîtrise des consommations et au développement des énergies renouvelables. Ils se déclinent au travers du Plan Initiatives Climat Poitou-Charentes et du Plan Après-Pétrole régional.

Cette politique énergétique régionale vise à promouvoir les économies d'énergie et le développement de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables par le développement des filières solaires et bois énergie pour la production de chaleur mais aussi la production d'énergie décentralisée comme le photovoltaïque.

Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs du territoire (particuliers, entreprises, associations, collectivités) que la Région invite à développer des projets et des initiatives.



* Énergie finale : énergie délivrée aux consommateurs
** Mtep : million tonne équivalent pétrole

Une politique régionale d'aide volontariste

Les dispositifs de soutien financier s'appuient sur le Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE PC) articulé autour de trois axes majeurs :

- x la réduction d'émission de gaz à effet de serre,
- x la production, la consommation et l'aménagement éco-responsable,
- x les actions d'accompagnement.

Sur l'exercice 2000-2006, le FRME3D est financé au travers du Contrat de Plan État-Région à hauteur de 26,4 millions d'euros pour la Région et 23,7 millions d'euros pour l'ADEME, auxquels viennent s'ajouter 6 millions d'euros au titre du FEDER*, soit un budget total de 56,1 millions d'euros.

Le financement attribué à ce fonds est en nette progression entre 2000-2006 et 2007-2013 (+ 117%).

Cette évolution sensible reflète la priorité accordée dans la négociation du CPER 2007-2013 par la Région à la politique d'excellence environnementale et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Des actions concrètes

La volonté de développer les énergies renouvelables permet aux particuliers, collectivités, entreprises et associations de bénéficier, sous réserve de critères techniques et de ressources, des aides régionales suivantes (modalités 2006) :

➤ Les particuliers

- x Installation d'un chauffe-eau solaire individuel

L'installation d'un chauffe-eau solaire peut couvrir jusqu'à 60 % des besoins d'énergie pour la production d'eau chaude sanitaire. L'aide forfaitaire est de 800 euros affectée en priorité aux frais d'installation pour maximiser l'effet du crédit d'impôt sur les équipements.

- x Installation d'un système solaire combiné

Ce système permet de combiner la production d'eau chaude sanitaire et

une partie de la production du chauffage de l'habitation, dans le cadre d'une construction neuve ou d'une lourde réhabilitation. L'aide forfaitaire est de 3 000 euros.

- x Installation de chaufferie individuelle au bois déchiqueté ou aux granulés

Une telle technologie permet de coupler le chauffage et l'eau chaude et donc d'optimiser le fonctionnement et les économies réalisées. L'aide forfaitaire est de 2 750 euros.

- x Chaudière bois avec silo

La chaudière à bois individuelle automatique avec silo s'utilise aussi simplement qu'une installation fonctionnant avec une autre énergie. L'aide régionale est de 40% du coût de l'équipement plafonnée à 7 500 euros auxquels s'ajoutent 2 500 euros par logement raccordé.

- x Installation photovoltaïque

La production d'électricité est assurée par des panneaux solaires photovoltaïques qui convertissent la lumière en électricité. L'aide forfaitaire évolue selon la taille de l'installation de 1euro/Wc* + 0,4 euro/kWh (sur 5 ans) et 1euro/Wc + 0,3 euro/kWh (sur 5 ans).

➤ Les collectivités, entreprises, associations

- x Installation d'un chauffe-eau solaire collectif

Sont concernés par cet équipement les maîtres d'ouvrage gérant un patrimoine collectif pour la production d'eau chaude sanitaire en Poitou-Charentes. Une aide au pré-diagnostic solaire à hauteur de 70% du coût plafonnée à 3 800 euros peut leur être attribuée. S'y ajoute une aide aux travaux solaires d'un taux maximum de :

- 60% du coût de l'investissement pour les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux et tous les établissements publics et le secteur non concurrentiel,
- 40% du coût de l'investissement pour les entreprises privées, agriculteurs, SCI, hôtel-restaurant, etc.

- x Installation d'un système photovoltaïque

Il s'agit d'un système assurant la production et la gestion de l'électricité fournie par les modules photovoltaïques.

Le soutien financier régional est de 3,8 euros/Wc avec un plafond d'équipements de 15kWc.

En complément de ce soutien, un appel à projets a été lancé en 2006 à destination des collectivités locales, des bailleurs sociaux, du tertiaire et des locaux industriels avec un niveau de soutien, aux équipements en intégration architecturale, à hauteur de 5,8 euros/Wc.

- x Chaudière bois

Le Plan Bois Énergie Poitou-Charentes a pour objectif de soutenir la réalisation des chaufferies bois à alimentation automatique, de structurer et d'organiser l'offre en bois énergie (filière d'approvisionnement et maintenance des chaufferies). Il s'adresse aux collectivités et entreprises de la région qui s'équipent d'une chaudière bois déchiqueté à alimentation automatique. Le montant de l'aide varie en fonction du type de bénéficiaire avec un maximum de 50% du coût de l'équipement.

Un guichet unique

Afin de faciliter l'accès aux aides régionales, un guichet unique a été mis en place : le dossier unique permet d'avoir accès aux aides de la Région, de l'État et le cas échéant du FEDER. Les missions d'instruction et d'analyse des dossiers sont assurées par l'équipe ADEME/Région. Ils sont ensuite présentés en comité de gestion pour avis, puis en Commission Permanente du Conseil Régional pour délibération sur l'octroi de l'aide.

Espace Info → Energie : Un service d'information et de conseil de proximité pour les particuliers

Les dix Espaces Info Énergie de Poitou-Charentes ont pour objectif de répondre aux demandes des particuliers. Points d'accueil, ils apportent informations et conseils gratuits sur les équipements, les travaux, les bonnes pratiques et les réflexes à adopter en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Ce réseau est financé par la Région et l'ADEME au titre du FRME3D à hauteur de 64 118 euros en 2006.

Un bilan 2006 en faveur des énergies renouvelables

En 2006, 1 796 aides ont été attribuées en faveur de l'énergie pour un montant de 8 070 700 euros, ce qui correspond à 93% des dossiers et à 75% du budget du FRME3D Poitou-Charentes.

Les bénéficiaires de ces actions sont :

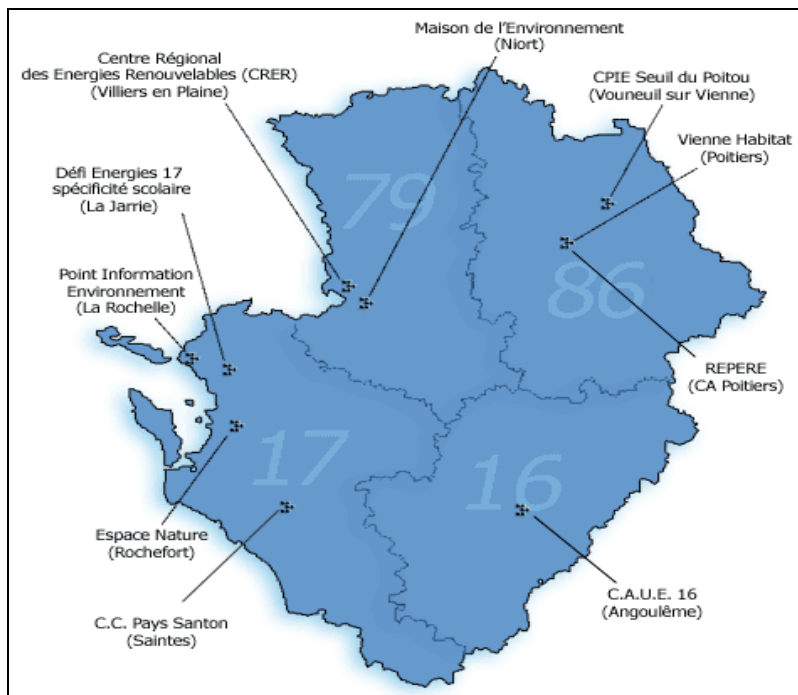
- x les particuliers (38%),
- x les collectivités (34%),
- x les entreprises (17%),
- x les établissements publics - office HLM, établissement de santé, chambre consulaire. (11%).

La part que représentent ces interventions au sein du fonds est une traduction concrète de l'importance accordée par la Région Poitou-Charentes aux enjeux énergétiques et à la lutte contre les gaz à effet de serre. Elle souligne également le réel engouement des habitants pour les énergies renouvelables, constaté sur l'ensemble du territoire, tout particulièrement pour le solaire thermique et le bois énergie.

En effet, la région Poitou-Charentes bénéficie d'un excellent taux d'ensoleillement, suffisant pour couvrir près de 60% des besoins d'énergie pour la production d'eau chaude sanitaire et jusqu'à 40 % des besoins de chauffage.

Dès lors, la mise en place de chauffe-eau solaire ou de systèmes solaires combinés sont des options accessibles pour les particuliers, et ce d'autant que le soutien régional intervient en complément du crédit d'impôt.

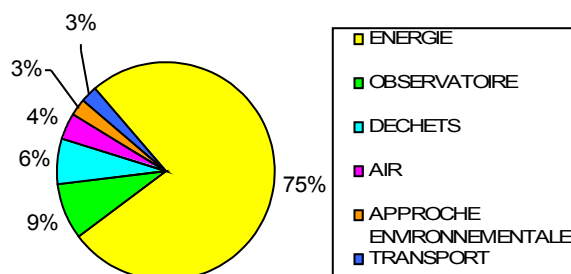
De même les chaudières bois constituent une alternative technologiquement fiable et compétitive pour les particuliers.



Source : ADEME Poitou-Charentes

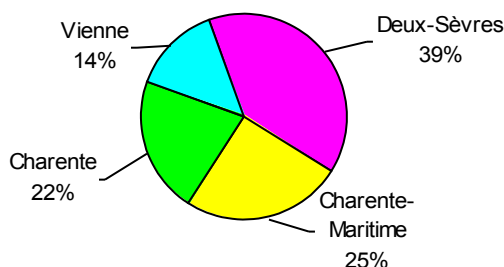
Répartition en pourcentage des crédits selon les axes d'intervention du FRME3D (ADEME/Région) pour l'année 2006

Source : Région Poitou-Charentes



Répartition géographique et budgétaires des aides énergie du FRME3D en 2006

Source : Région Poitou-Charentes



Le tableau ci-contre montre la forte augmentation du nombre d'aides attribuées entre 2005 et 2006 aux équipements solaires thermiques et au bois énergie.

La mise en oeuvre de ces équipements a des impacts environnementaux positifs.

Ainsi l'installation de 6 581 m² de panneaux solaires thermiques permet :

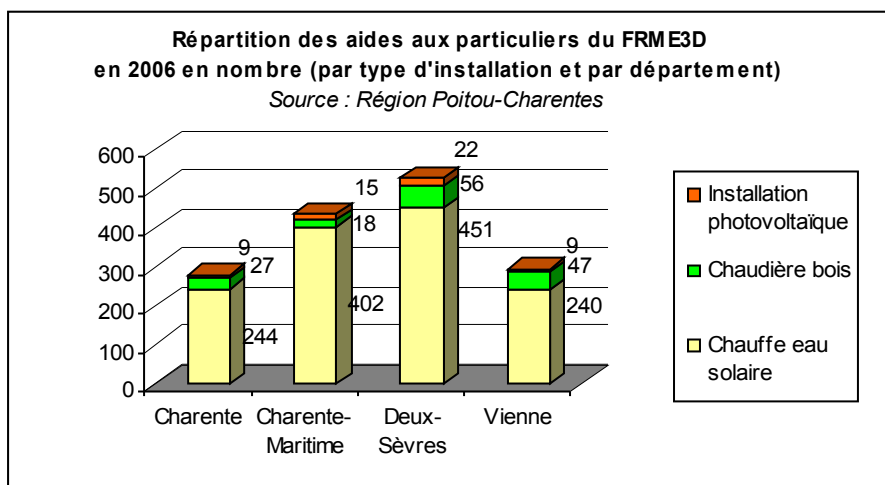
- x d'éviter l'émission de 1 645 tonnes de CO₂,
- x d'économiser 5 260 tonnes équivalent pétrole,
- x de produire 5 260 kWh thermique par an.

De même, l'installation de 158 kWc de panneaux photovoltaïques permet :

- x d'éviter l'émission de 32 tonnes de CO₂,
- x de produire 158 730 kWh d'électricité par an,
- x économiser 14 tonnes équivalent pétrole par an.

	2005		2006	
	Nombre d'aides	Montant en euros	Nombre d'aides	Montant en euros
Installations solaire thermique	1 023	1 306 302	1 454	2 055 272
Installations solaire photovoltaïque	41	361 119	55	819 347
Installations bois énergie	45	248 768	148	764 750

Source : Région Poitou-Charentes



Glossaire

Energie primaire : première forme d'énergie directement disponible dans la nature : bois, charbon, gaz naturel, pétrole, vent, rayonnement solaire, énergie hydraulique, géothermique...

L'énergie primaire n'est pas toujours directement utilisable et fait donc souvent l'objet de transformations. Exemples : raffinage du pétrole pour avoir de l'essence ou du gazole ; combustion du charbon pour produire de l'électricité dans une centrale thermique.

Énergie finale : énergie délivrée aux consommateurs pour être convertie en énergie " utile ". Exemples : électricité, essence, gaz, gazole, fioul domestique etc

Énergie utile : énergie dont dispose le consommateur en usage final, après la dernière conversion, à partir de ses propres équipements.

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional.

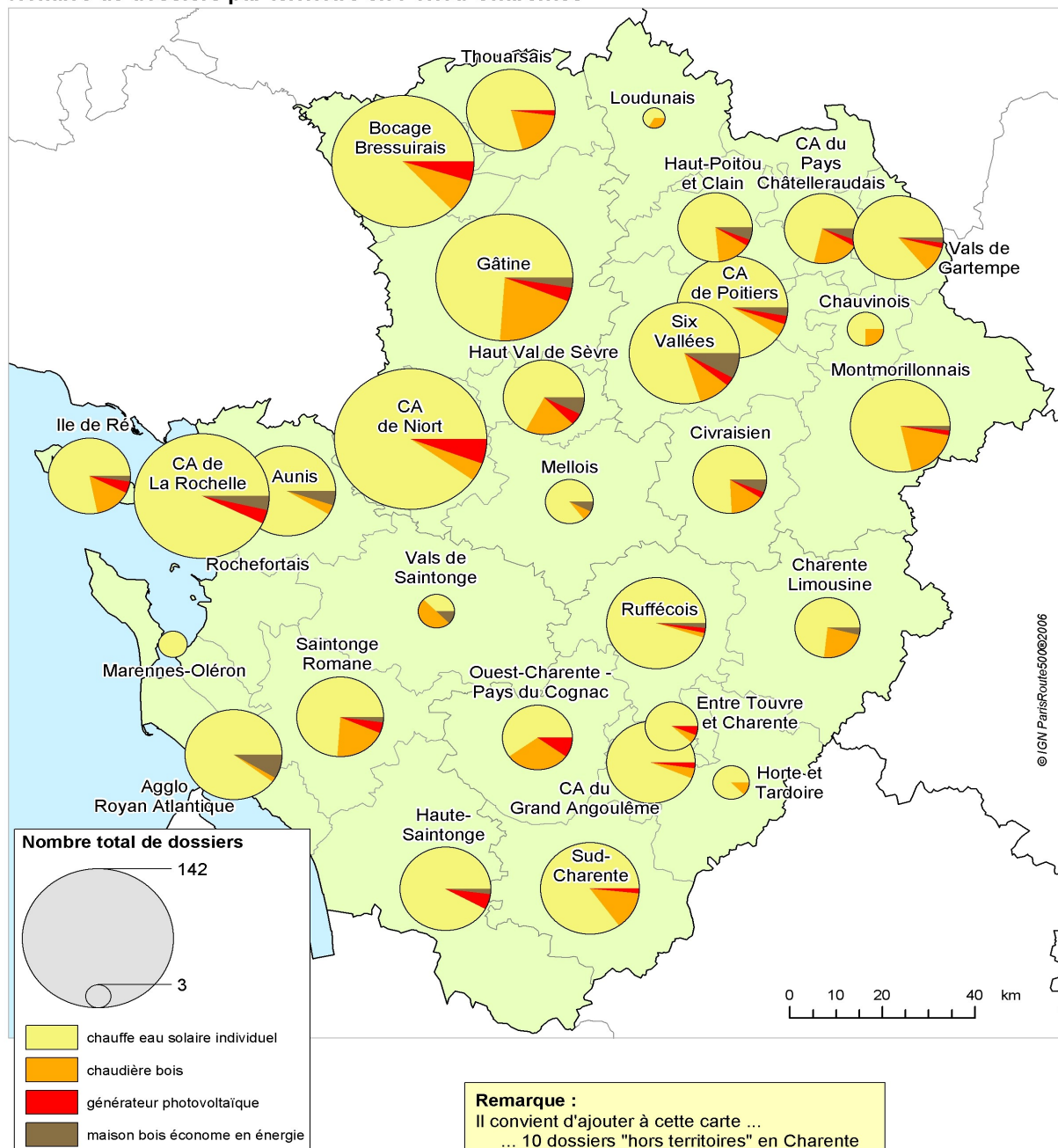
Tep (tonne d'équivalent pétrole) : unité de mesure de l'énergie couramment utilisée par les économistes de l'énergie pour comparer les énergies entre elles. C'est l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole moyen, ce qui représente environ 11 600 kWh.

Quelques exemples d'équivalences : 1 tonne de charbon = 0,6 tep environ ; 1 tonne d'essence = 1,05 tep ; 1 tonne de fioul = 1,00 tep ; 1 tonne de bois = 0,3 tep.

Le FRME3D permet de soutenir les opérations environnementales dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et **le FREE** dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.

Wc : le Watt crête caractérise la puissance d'un panneau photovoltaïque.

LOCALISATION DES AIDES AUX ENERGIES RENOUVELABLES EN 2006
Nombre de dossiers par territoire en Poitou-Charentes



Source : Conseil régional Poitou-Charentes (juin 2007)

Pour en savoir plus

Région Poitou-Charentes - Service Environnement – Air - Energie

Madame Karine Lambert, tel : 05 49 55 82 56

Vous trouverez tous ces éléments sur le site Internet de la Région à la rubrique « Environnement »

Site Internet de la Région : www.poitou-charentes.fr

Rubrique Environnement – Air, énergie, déchets, transports